

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2015 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 09 Avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, MAYRAN Annick, SOULAS Céline, MM : CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric

Excusés : LIAUD Sandra (Procuration à THERMIDOR Frédéric), PERAUD Nicole, WILMART Eric

Invité : DANNEY Jean-Yves, Trésorier

Secrétaire : SUTRE Sébastien

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Mars 2015 est adopté à l'unanimité.

1- Délibération –Vote des taux d'imposition 2015.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix de ne pas augmenter les taux d'imposition 2015.

Résultat du vote : 9 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

- Taux de la taxe d'habitation à 7.57 %
- Taux de la taxe foncière (bâti) à 14.88 %
- Taux de la taxe foncière (non bâti) à 28.82 %

2- Budget Primitif 2015 Assainissement

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 105 663.68 €

Dépenses et recettes d'investissement : 390 803.01 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Assainissement 2015

3- Budget Primitif 2015 Lotissement Le Renclos

Dépenses de Fonctionnement : 122 708.09 €

Recettes de Fonctionnement : 126 654.69 €

Dépenses et recettes d'investissement : 104 708.09 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Lotissement Le Renclos 2015

4- Budget Primitif 2015 Commune.

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 667 408.48 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 508 220.03 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Commune 2015

Prévisions d'investissements pour l'année 2015

Concession et droits similaires SEGILOG	3 000,00
Guirlandes	2 000,00
Bâtiments	15 000,00
Mobilier salle des fêtes	2 000,00
Eclairage public	7 000,00
Eclairage public	7 000,00
Matériel de bureau et informatique	1 000,00
Route du Goulet	5 000,00
Plantations	5 000,00
Bâtiment technique	500,00
Voirie + panneaux	100 000,00
Aménagement terrain Sarrazin	15 000,00
Site internet	3 000,00
Ancien bâtiment technique	15 000,00
Mat de bureau et informatique-Secrétaire	1 000,00
Mobilier - Secrétaire	2 000,00
Signature électronique	540,00
Extension Alimentation électrique	3 800,00
Vanne gaz	1 000,00
Broyeur	30 000,00
Barrières de sécurité	630,00
Grange Rue de l'Eglise	230 000,00
Compresseur	1 500,00
Plateau ralentisseur Route de Sigogne	30 000,00
Eclairage public (Lotissement Le Renclos)	5 837,00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PREVUS 2015	486 807,00

5- Adhésion au Syndicat mixte Charente Eaux

Monsieur le Maire explique que Charente Eaux est un syndicat mixte ouvert qui propose d'apporter à ses membres une assistance technique et administrative dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, milieux aquatiques) afin de les accompagner dans l'exercice quotidien de leurs compétences. Le barème de la contribution annuelle de chaque membre repose sur une part fixe et une part variable définie par domaine de compétences. En outre, une participation pour service rendu est due en cas de réalisation de missions particulières pour le compte d'une collectivité membre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à Charente Eaux. Monsieur LANDIER Sébastien est nommé délégué titulaire
Monsieur DEVIGE Georges est nommé délégué suppléant

Questions Diverses :

- La date du Noël de la Commune est reportée au dimanche 20 décembre 2015 la date initialement prévue correspondant au 2^{ème} tour des élections européennes.
- Monsieur Jean-Michel CAVARD souhaite louer la salle des fêtes au mois de juillet 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui appliquer le tarif des habitants de Foussignac à savoir 315 € pour le week-end.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons reçu le listing des factures d'assainissement non réglées à ce jour, le montant s'élève à 13 435 €.
Le nécessaire sera fait auprès des personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.